



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 01/12/2023
Date d'affichage 14/12/2023
Nombre de conseillers : En exercice.....23 Présents.....17 Votants.....18
Réf : 2023-069 Objet : RH : création d'un contrat aidé pour la Maison de l'enfant Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Sous-Préfecture de Fontainebleau au titre du contrôle de la légalité le 14/12/2023 et qu'elle a été rendue exécutoire le 14/12/2023 Le Maire, A. MOMON

Le **quatorze décembre deux mille vingt-trois** à vingt heures trente,

Le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain MOMON, Maire.

Etaient présents(es) : Alain MOMON, Daniel DESSOGNE, Brigitte GOUYON, Clément ROCU, Olivier BEUDAERT, Daniel PIGNOT, Eric SAINT SEBASTIEN, Régine BRIOIS-BRAUN, Hermann TYNDAL, Valérie BOCQUEL, Sébastien DERREUMAUX, Pascale PALARD, Geneviève DARGNAT, Bernadette CAPDEVILLE, Michel DOYEN, Josiane PACHOLSKI et Nassima VIGUIER
formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés avec procuration :
Elisabeth FRONTIN pouvoir à Brigitte GOUYON

Absent(s) :
Alain GUYONNET, Sébastien PELLERIN, Gerty EMBOULÉ, Nicolas POUZET et Maud THOURY

Secrétaire de séance : Daniel DESSOGNE

Réf : 2023-069- RH : création d'un contrat aidé pour la Maison de l'enfant

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3.1° ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité ;

Considérant que l'organisation de la Maison de l'Enfant nécessite de procéder à la création d'un nouveau poste répondant aux critères du dispositif PEC,

Entendu Brigitte GOUYON, Maire-adjoint en charge des affaires scolaires,

- Informer l'Assemblée délibérante qu'un agent vient de terminer un contrat en apprentissage CTJEPS à la Maison de l'Enfant et qu'il est nécessaire pour le fonctionnement du service et l'équipe en place de garder cet agent ;
- Expliquer que cet agent possède des compétences dans le domaine de l'animation ;
- Préciser que le contrat à durée déterminée a débuté le 6 décembre 2023, pour une période de 10 mois soit jusqu'au 5 octobre 2024, à hauteur de 20 heures hebdomadaires.
- Signaler que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, a accepté de faire signer un contrat à durée déterminée à compter du 6 décembre 2023, pour une période de 10 mois, soit jusqu'au 5 octobre 2024.

EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS
A VERNOU-LA CELLE SUR SEINE, le 14 décembre 2023

 Le Maire,
A. MOMON

Secrétaire de séance : Daniel DESSOGNE